



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
Séance du 20 Janvier 2020

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi vingt janvier deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13e arrondissement sur les convocations qui leur ont été adressées le mardi quatorze janvier et le jeudi seize janvier deux mille vingt par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour.

PRÉSENTS :

Mme ATALLAH, M. BENHAIM, M. BOULET, M. CARDAN, M. COBLENCÉ, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, Mme GALLOIS, Mme KOUASSI, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme STIBBE, M. TAN, M. TRAISNEL.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir :

Sans pouvoir : M. AQUA, Mme BECKER, M. JULLIARD, Mme DE LA GONTRIE, M. LE GUEN, M. NGO, Mme ROUMET, M. TREMEGE, Mme YADANI.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Francis COMBROUZE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

M LE MAIRE : Nous avons le quorum et allons donc pouvoir délibérer. Vous avez remarqué que ce Conseil n'est non pas technique, ce serait exagéré, mais qu'il concerne quasiment pour l'essentiel des délibérations concernant des subventions, un certain nombre d'urgences. Il était question de faire un Conseil de Paris restreint, mais finalement il va durer deux jours. J'avais demandé à chacun des groupes, et c'était d'ailleurs une suggestion faite au niveau parisien, d'éviter de multiplier les vœux pour cette séance. Ça ne sera pas totalement respecté, si j'ai bien compris, au Conseil de Paris, ça ne l'est pas non plus pour notre Conseil d'arrondissement. C'est dommage, mais on va avancer tout de même comme cela.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

13 2020 02 - Adoption de la procédure d'urgence

M LE MAIRE : Je vais vous proposer aussi d'adopter la procédure d'urgence uniquement pour une délibération, il s'agit de pouvoir faire voter les subventions qui concernent différents arrondissements pour les ludothèques parisiennes. Je pense qu'on peut admettre qu'il est important de la faire passer. Comme elle est arrivée juste après la clôture, je suis obligé de faire adopter la procédure d'urgence.

Si vous en êtes d'accord, nous allons voter sur la procédure d'urgence. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Personne. Abstention ? Personne, elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignation d'un secrétaire de séance

M LE MAIRE : Nous allons devoir désigner un secrétaire ou une secrétaire de séance. Je vous propose Francis Combrouze. Voilà une fin de mandature en fanfare. Tout le monde est d'accord pour Francis Combrouze, secrétaire de séance ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

J'en profite aussi pour vous faire une petite information, comme traditionnellement, nous ferons une petite galette à la fin de cette séance, à laquelle sont conviés évidemment tous les élus et les habitants du 13^e, pas très nombreux, mais néanmoins présents, donc je les salue tout particulièrement. Vous serez les bienvenus pour cette galette en fin de Conseil. J'en profite pour vous adresser à toutes et à tous, en tout cas pour vous renouveler mes souhaits de bonne année, de réussite, pas trop quand même pour certains d'entre vous...

Rires

Mais une très bonne année, cela va de soi. Excusez-moi, je me lâche. Pourtant, je n'ai pas encore bu de cidre. Il va peut-être falloir que je m'abstienne ce soir.

13 2020 01 - Approbation des comptes-rendus des séances des Conseils d'arrondissement de septembre et octobre 2019

M LE MAIRE : Je poursuis, nous avons l'approbation des Conseils d'arrondissement de septembre et octobre dernier. Y a-t-il des corrections à apporter, des remarques particulières ? Je n'en vois pas.

Puis-je considérer que ces comptes-rendus sont approuvés ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2020 DAC 545 - Subventions (895.000 euros) et conventions avec 30 sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris

M LE MAIRE : Nous allons commencer le déroulé normal de notre Conseil. Je vais tout de suite laisser la parole à Philippe Moine concernant des subventions et des conventions pour des salles de cinéma. Nous sommes comme d'habitude concernés pour l'Escurial.

Philippe MOINE : Il s'agit du traditionnel soutien de la Ville aux cinémas d'art et essai qui concerne 30 sociétés gérant 35 salles de cinéma dans Paris. Le 13^e est concerné à travers l'Escurial qui dépend des Ecrans de Paris. La délibération rappelle évidemment les raisons du soutien de la Ville à ces cinémas d'art et essai qui doivent faire face à une concurrence rude, mais qui jouent un rôle fondamental pour faire découvrir un certain nombre d'œuvres moins connues. Ils font également la promotion d'un cinéma issu de différents pays. Il faut également souligner le rôle très important de ces cinémas à travers l'organisation de festivals, et aussi en soutien à des initiatives des mairies d'arrondissement. C'est le cas dans le 13^e puisque l'Escurial est systématiquement associé aux événements que nous organisons. Je pense notamment à la Semaine Italienne et au festival Paris Polar. À chaque fois, cela donne lieu à des partenariats avec l'Escurial. En l'occurrence, ce cinéma bénéficie d'un soutien à hauteur de 18 000 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

La DAC 545 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2020 DAC 387 - Subventions (50.000 euros) à cinq associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2018 ou 2019

M LE MAIRE : Nous passons à la DAC 387, concernant les associations qui œuvrent pour l'histoire et la mémoire. Nous sommes concernés pour l'ASH... Non, c'est pour les Amis de la Commune.

Philippe MOINE : Nous avons déjà voté pour l'ASH la dernière fois. En l'occurrence, il s'agit ici d'accorder un soutien à l'Association des Amis de la Commune de Paris qui a son siège dans le 13^e arrondissement, rue des Cinq Diamants. Il s'agit d'une subvention d'équipement de 8 000 €, puisque l'objectif est d'aider l'association à préparer la commémoration du 150^e anniversaire de la Commune qui aura lieu l'année prochaine, en 2021. Tout le monde connaît les activités des Amis de la Commune qui organise déjà beaucoup de conférences, de fêtes, de commémorations, mais également des parcours dans les rues de Paris qui permettent de faire mieux connaître les hauts lieux de la Commune de Paris, les lieux clés, les domiciles des communards les plus connus, etc. Dans la perspective du 150^e anniversaire, l'association a mis sur pied un nouveau site Internet et souhaite développer également un certain nombre de projets qui justifient cette subvention d'équipement.

J'ajoute que la Mairie du 13^e, qui a des liens étroits avec l'Association des Amis de la Commune, a d'ores et déjà envisagé des événements qui pourraient permettre de commémorer plus particulièrement ce 150^e anniversaire de la Commune dans le 13^e arrondissement de Paris.

M LE MAIRE : Merci, y a-t-il des demandes d'intervention sur cette subvention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 ÉLUE DU GROUPE UDC 13 (MME STIBBE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2020 DU 17 - Dénomination de voies de la ZAC Paris Rive Gauche (13e)
2020 DU 16 - Dénomination rue Germaine Krull (13e)**

M LE MAIRE : Je vais tout de suite laisser la parole à Philippe Moine concernant une série de dénominations. Un petit mot d'explication : généralement, on présente des vœux, et ensuite on passe en Commission de dénomination, et ensuite on dénomme des voies. Comme il y avait une interruption des Conseils de Paris pendant une période relativement longue, la Direction de l'Urbanisme nous a saisis pour qu'on arrive à donner des noms assez rapidement à toute une série de voies nouvelles de la ZAC Paris Rive Gauche. Si on ne le faisait pas, cela posait problème, et c'est arrivé dans le 13^e que des gens habitent « la rue C13 » ou « BW13 », ce qui n'est pas très poétique, et surtout, pas très pratique. Nous avons avancé, on a saisi la Ville sur les personnalités en attente. Tout cela est passé par la Commission de dénomination, qui est très pluraliste à Paris, avant qu'elles ne vous soient présentées. Une fois faits ces quelques mots d'explication, je donne la parole à Philippe Moine pour les présenter.

Philippe MOINE : On regroupe les deux délibérations, peut-être ? Il y a une dénomination qui concerne un nom, car c'est en fonction des lieux géographiques. Elle concerne la rue Germaine Krull, dans le secteur Paul Bourget. Toutes les autres concernent le quartier Paris Rive Gauche dans le secteur Austerlitz. En l'occurrence, il y a un lien entre les uns et les autres. Germaine Krull est connue comme une

femme photographe, et plusieurs autres dénominations concernent des femmes photographes. Je vais donc présenter l'ensemble.

Il y a un certain nombre de femmes photographes qui sont proposées ce soir. D'abord, dans le secteur Paul Bourget, Germaine Krull. Je précise que si la Mairie du 13^e a souhaité rendre un hommage à ces femmes photographes, c'est notamment à la suite du Salon de la photographie qui a été organisé ici même, en Salle des fêtes, qui nous avait déjà conduits à proposer un premier nom que nous avons adopté lors d'un précédent Conseil, le nom de Gerda Taro, connue notamment pour ses photographies de la guerre d'Espagne et dont le nom a été donné à une rue du secteur Paul Bourget.

À la suite de cela, nous proposons également de donner le nom de Germaine Krull à une rue du secteur Paul Bourget. Née en 1897 en Pologne, elle a ensuite connu un parcours tout à fait remarquable, elle a vécu en Allemagne, elle a été très engagée à ses débuts dans le mouvement communiste, et également très avant-gardiste du point de vue artistique, ce qui la conduit à voyager en URSS, mais mal lui en a pris, car elle a été incarcérée et condamnée à mort. Elle s'est enfuie, s'est réfugiée en Allemagne et s'est ensuite dirigée vers l'ouest de l'Europe : les Pays-Bas et la France. Elle s'est installée à Paris en 1925, et c'est là qu'elle a développé davantage un certain nombre de techniques qui l'ont fait connaître. Elle est connue pour des œuvres très diverses, elle est à la fois portraitiste, et s'est beaucoup spécialisée dans la photographie d'architecture, puis dans le reportage de guerre. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, elle s'est retrouvée responsable du Service photographique de la France Libre, ce qui l'a fait connaître également à travers un certain nombre de reportages photo qu'elle a menés sur le débarquement en Provence. Elle a ensuite été correspondante de guerre en Indochine. Et finalement, une rétrospective importante est organisée autour de son œuvre en 1967, à la demande du ministre de la Culture de l'époque, André Malraux. Voici pour Germaine Krull.

D'autre part, dans le secteur Austerlitz, d'autres rues devraient porter le nom de femmes photographes, je les cite : Bérénice Abbott, une Américaine essentiellement connue comme photographe portraitiste, qui s'était installée à Paris au cours des années 20. Elle a fait partie de ce milieu intellectuel, très alimenté par les Américains à Montparnasse notamment, ce lieu qu'on connaît notamment à travers le cinéma ou d'autres œuvres qui ont fait connaître toute l'éclosion artistique qui y a été liée. Elle s'est initiée à la photographie auprès de Man Ray et a réalisé le portrait de nombreuses personnalités célèbres. Puis, elle a été connue après son retour aux États-Unis à travers les nombreuses photographies qu'elle a réalisées à New York.

Ensuite, Vivian Maier, qui a davantage de liens... Bérénice Abbott avait un lien avec la France, car elle y a vécu dans les années 20 et a contribué à la vie culturelle française. Vivian Maier est née, elle, d'une mère française, même si elle est née à New York. Elle a passé une partie de sa vie en France. Elle est connue pour avoir réalisé un certain nombre d'œuvres qui ont beaucoup marqué l'histoire de la photographie, notamment des scènes de rue qui l'ont rendu célèbre a posteriori. C'est après sa mort que son œuvre a été largement rendue publique et davantage médiatisée.

Ensuite, nous proposons également de rendre hommage à Dorothea Lange, née aux États-Unis, qui a, il faut bien le dire, moins de liens avec la France et avec Paris, mais qui est très connue pour les photographies qu'elle a réalisées pendant la grande dépression durant les années 30, dans le cadre d'une mission confiée par la Farm Security Administration. Elle fait partie de ces artistes qui ont bien fait connaître les effets de la crise économique aux États-Unis au cours des années 30.

Et enfin, Gisèle Freund. Je pense qu'elle est connue ici de tous. Elle est née en Allemagne et décédée à Paris en 2000. Elle est l'une des plus grandes photographes portraitistes, on connaît notamment le portrait officiel qu'elle a réalisé du président François Mitterrand. Au-delà de ça, elle laisse une œuvre de très

grande importance. C'est un portrait tout à fait remarquable, on en conviendra. C'est une artiste qui mérite évidemment d'être honorée dans le cadre de cet hommage rendu aux femmes photographes.

Enfin, quelques noms... Je garderai le meilleur pour la fin. Mais il est proposé de rendre hommage à Alain Jacquet, un artiste peintre reconnu pour avoir été l'un des fondateurs du pop-art en France, et dont le nom mérite évidemment d'être célébré dans le 13^e arrondissement, d'autant plus qu'il a lui-même vécu ici.

Un autre peintre très connu, je pense pour la plupart d'entre vous : Jacques Monory. Il est le représentant du mouvement de la figuration narrative, dont l'œuvre est largement inspirée du cinéma, du roman noir. Ça peut permettre d'établir un lien avec notre 13^e arrondissement, et dont les œuvres sont particulièrement connues pour la prédominance de la couleur bleue.

Propos hors micro[00:14:41]

Exactement. Je pensais au lien avec le 13^e à travers le Paris Polar, le polar ayant beaucoup inspiré son œuvre.

Et puis évidemment, « last but not least », vous avez tous entendus parler de la proposition de donner le nom de David Bowie à une rue du 13^e arrondissement. C'est une proposition qui a déjà largement circulé, qui a fait le « buzz » même sur le plan international. Il y a eu beaucoup de messages de soutien à cette initiative, ce qui témoigne de la reconnaissance internationale évidente de cet artiste. David Bowie, je ne vous retrace pas sa carrière, mais c'est évidemment un auteur avec une dimension planétaire, auteur-compositeur, musicien, acteur, avec quand même un lien important avec la France et avec Paris. C'est à Paris qu'a eu lieu son premier concert à l'étranger, au Golf Drouot en 1965. Par la suite, il a écumé la plupart des scènes parisiennes, l'Élysée Montmartre, la Cigale, l'Olympia, le Zénith, Bercy, le Parc des Princes, l'Hippodrome d'Auteuil... Il est connu à travers le monde pour ses succès de très grande ampleur, dont je pourrais citer « Ziggy Stardust », « Let's dance » plus tardivement que tout le monde connaît, les rôles qu'il a joués au cinéma, on peut citer « Furyo » en 1983. C'est donc une personnalité de tout premier plan qu'il nous est proposé d'honorer dans le 13^e arrondissement.

M LE MAIRE : Pour le carnet mondain, très romantique, il a demandé sa femme en mariage sur la Seine à Paris. J'imagine qu'il y aura quelques réactions sur ces dénominations ? Est-ce que certains d'entre vous souhaitent prendre la parole ? Non. Comme ça, au moins, c'est une approbation générale.

Je vais donc soumettre à vos voix cette série de dénominations. Il y en a deux successives, je vais donc vous les faire voter successivement.

Donc la DU 17 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DU 16 pour Germaine Krull : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DU 42 - Opération Bédier-Oudiné – Rectification d'une erreur matérielle de la délibération 2019 DU 253 5° relative à la signature de l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Bédier-Oudiné

M LE MAIRE : Nous poursuivons par une délibération technique présentée par Francis Combrouze sur l'opération Bédier-Oudiné. « Let's dance », effectivement.

Francis COMBROUZE : Merci. Nous avons délibéré précédemment sur l'opération Bédier-Oudiné. Il a été souhaité que nous développions les logements en accession, dits office foncier solidaire, consistant à proposer dans le programme Bédier-Oudiné des logements à l'accession à des prix maîtrisés inférieurs au marché, c'est-à-dire à 5 000 € le mètre carré, en dissociant le prix du marché, 10 000 € le mètre carré, de ces prix. Cela représente un effort supplémentaire d'environ 5,5 millions d'euros sur les 196 millions d'euros de l'état prévisionnel de la ZAC modifiée. Il y aurait en logements, très concrètement :

- 338 logements en accession office foncier solidaire,
- 75 logements intermédiaires,
- 62 logements sociaux reconstitués suite aux démolitions que nous avons opérées,
- 200 logements étudiants.

La rectification concerne l'annexe 4 à l'avenant, liant la Ville et la SEMAPA pour avoir dans l'accession tous ces logements en logement office foncier solidaire.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas.

DU 42 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 28 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (1 ÉLUE DU GROUPE UDC13 (MME STIBBE) ET MME GALLOIS)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DDCT 4 - Subventions (104.350 euros) au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, des familles et de la lutte contre les exclusions à seize associations

M LE MAIRE : On passe à la DDCT 4, qui la présente entre Johanne Kouassi et Francis Combrouze ?

Francis COMBROUZE : C'est la subvention annuelle à l'ADA 13.

Johanne KOUASSI : Exactement, pour un montant de 2 500 €. On vous propose de voter cette subvention, nous présentons la délibération à deux voix.

M LE MAIRE : Bien, je ne pense pas que cela fera débat entre nous. Il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DDCT 4 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DASES 25 - Subventions (162.000 euros) et conventions avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 8 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire

M LE MAIRE : DASES 25, la parole est à Geneviève Dourthe concernant des subventions à plusieurs associations.

Geneviève DOURTHE : Il s'agit de la mobilisation en faveur de l'alimentation des personnes et des familles les plus démunies, naturellement un sujet important. Cette mobilisation a plusieurs porteurs, le CASVP ou des associations, elle touche plusieurs publics. Pour le 13^e, deux associations nous concernent. La première vise l'initiative prise en faveur des étudiants, l'animation d'une épicerie sociale du quartier étudiant du 13^e. Cette association AGORAé assure non seulement l'épicerie sociale, mais aussi un suivi des étudiants qui en expriment le besoin.

La seconde concerne l'épicerie sociale Porte Ouverte et Solidarité qui, je vous le rappelle, est située avenue de la Porte de Vitry. Il s'agit donc d'accorder 5 000 € pour les deux AGORAé parisiennes, dont une dans le 13^e, et 10 000 € à l'épicerie solidaire. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci, deux beaux lieux. Grâce à l'AGORAé, j'ai mangé des insectes, des fleurs... Cela, c'est la vie de Maire. Alors, y a-t-il des demandes d'intervention sur la DASES 25 ? Je n'en vois pas.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DFPE 30 - Subventions (190.000 euros) et avenants avec Réseau Mom'Artre / Parrains par Mille / Jeunesse de St Vincent de Paul pour leurs actions de soutien à la parentalité (9, 10, 12, 13, 14, 18, 19 et 20e)

M LE MAIRE : Nous passons au réseau Mom'Artre, avec toujours Geneviève Dourthe qui la rapporte.

Geneviève DOURTHE : Ce sont deux associations qui œuvrent dans le 13^e, et dont les orientations sont singulièrement adaptées aux besoins des Parisiens. Ils ont émergé tout récemment, et nous les avons largement soutenus, voire appelés de nos vœux. Je suis donc très heureuse, à mon niveau, d'avoir vraiment œuvré en faveur du développement de ces associations.

L'originalité de Mom'Artre, dans le 13^e, est double. Elle offre des activités artistiques et culturelles de très haut niveau aux enfants après l'école et le mercredi, et surtout, ce qui change tout, les animateurs vont chercher les enfants à l'école après la classe. Ce qui, pour les parents qui travaillent et notamment pour les mamans solos, permet enfin de donner à leurs enfants des activités culturelles et de loisirs de bon niveau. C'est une initiative dont il faudrait faire plus de publicité, et qu'il faut naturellement pérenniser.

La seconde, c'est Parrains par Mille, cette association qui propose là aussi aux familles qui peuvent être en difficulté, notamment les familles parentales, un parrain dédié qui accompagne l'enfant dans ses loisirs, dans un lien à la fois éducatif et affectif de long terme. C'est encore aussi un répit pour les parents ou la maman solo, encore une fois une initiative singulièrement adaptée à notre époque.

Demandes allouées : 155 000 € au réseau parisien de Mom'Artre, et 20 000 € à l'association Parrains par Mille. Je vous demande de bien vouloir approuver ces subventions.

M LE MAIRE : Merci beaucoup, Geneviève. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces deux subventions ? Oui, Marie Atallah.

Marie ATALLAH : Merci, Monsieur le Maire. Je connais très bien le réseau Mom'Artre et son travail, et la qualité de travail qu'ils effectuent auprès des enfants. Rassurez-moi, leur originalité surtout, c'est que les animateurs vont chercher les enfants à l'école surtout pour faire face à une difficulté des mamans qui travaillent le soir ? L'activité de Mom'Artre en accueil décalé fait l'originalité surtout de cette crèche et de la démarche que les animateurs font en allant chercher les enfants à l'école pour les garder et les suivre par des activités d'animation, en attendant que les parents soient prêts à les accueillir à la maison. C'était comme cela dans le 14^e, quand j'ai suivi le projet. Est-ce aussi comme cela dans le 13^e ?

M LE MAIRE : Ce n'est pas une crèche.

Geneviève DOURTHE : Ce n'est pas une crèche...

Marie ATALLAH : Non, mais une garde d'enfants à la sortie des écoles.

Geneviève DOURTHE : Je vous confirme que cela fonctionne de cette façon, et que les animateurs qui sont en même temps des artistes, pour certains des artistes qualifiés puisqu'ils font des activités avant tout culturelles, vont chercher les enfants à l'école. Ce qui fait qu'effectivement ce type de prise en charge modifie structurellement la façon dont les enfants des familles dont les parents travaillent et qui n'ont pas les moyens de payer des gardes d'enfants pour les amener ou les raccompagner à des activités culturelles... Ce qui paraît un détail, en fait, change structurellement non seulement les modalités de prise en charge, mais affaiblit durablement les discriminants sociaux. Vraiment, je me félicite que nous ayons pu soutenir l'implantation de Mom'Artre dans le 13^e, et encore une fois, je souhaite sa pérennisation.

Marie ATALLAH : Merci beaucoup.

M LE MAIRE : Merci, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais faire voter ces deux subventions.

DFPE 30 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2020 DASCO 6 - Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (42 267 euros), subventions d'équipement (2 751 580 euros), subventions "Tous mobilisés" (501 050 euros), subventions travaux (449 575 euros) |
|--|

M LE MAIRE : Annick Olivier va prendre la suite, concernant l'opération « Tous mobilisés » sur un collège du 13^e arrondissement.

Annick OLIVIER : Tout à fait, c'est une subvention qui apporte à la fois un complément de dotation par rapport à la dotation annuelle 2019 pour financer des opérations non prévues à l'origine, des travaux par exemple à la chaufferie Flaubert, ou en investissement des achats de mobilier, de vidéoprojecteurs interactifs, de matériel de nettoyage et d'ordinateurs dans nos différents collèges. Et également une

subvention au titre de « Tous mobilisés » pour Camille Claudel de 59 300 € pour du mobilier et l'aménagement essentiellement.

Pour « Tous mobilisés » Claudel a commencé pour cette année scolaire, donc comme pour Elsa Triolet, nous en sommes à la phase d'élaboration, de validation du projet par la communauté éducative qui se fera fin janvier. On pourra donc commencer les travaux en 2020, ils s'étaleront dans le temps, puisqu'on se heurte, comme à Elsa Triolet, au problème qu'il faut déjà désamianter avant de faire quelconques travaux.

M LE MAIRE : Merci, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DASCO 6 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2020 DASCO 7 - Lycées municipaux - subventions d'équipement (316 690 euros) et subventions pour travaux d'entretien (30 642 euros) |
|---|

M LE MAIRE : Toujours Annick Olivier, cette fois-ci pour les lycées municipaux, pour lesquels nous avons quelques interrogations sur leur devenir.

Annick OLIVIER : Il s'agit d'une subvention d'équipement pour Gaston Bachelard de 13 250 € pour un achat d'imprimantes et de photocopieurs, en application du rattachement des lycées municipaux à la Ville de Paris qui doit théoriquement s'arrêter en septembre 2020. La Région a demandé que le transfert n'ait pas lieu en septembre 2020, pour le moment nous n'avons pas de date. Il y a des discussions entre les services techniques, mais ça ne va pas sans poser certains problèmes, notamment pour le personnel.

M LE MAIRE : Juste un petit mot, il devait y avoir un transfert, c'était convenu entre la Ville de Paris et la Région, pour la rentrée prochaine. C'est très embêtant, parce que les personnels sont déjà en cours de transfert. En tout cas, on leur a proposé deux options : soit de rester dans le cadre municipal, soit d'aller dans le cadre régional. L'opération est bloquée, on ne sait pas pour quelle raison. On attend quelques éclaircissements du côté de la Région pour comprendre leur devenir. Nous sommes évidemment très concernés dans le 13^e, nous allons suivre cela de près. On a continué à entretenir ces lycées, on a lancé de grosses opérations ces derniers temps, notamment sur l'un d'entre eux. Nous sommes un peu dans l'expectative. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, je vous en prie, Madame Stibbe.

Elisabeth STIBBE : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole pour que je remercie vraiment très vivement Annick Olivier pour le travail remarquable qu'elle fait et son engagement sans limites. Merci beaucoup, Annick.

M LE MAIRE : Ca, c'est sympa. Merci beaucoup.

Applaudissements

Merci beaucoup, je salue vos propos. On prend la suite avec Laurent Miermont et la DPSP 1. Il s'agit également de subventions et de conventions... Pardon, je n'ai pas fait voter la précédente délibération, j'ai été perturbé. Heureusement qu'Annick Olivier reste concentrée jusqu'au bout et qu'elle me le fait remarquer. Les votes par applaudissements, ça ne fonctionne pas.

DASCO 7 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cette fois-ci, Laurent Miermont.

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 1 ELUE (MME GALLOIS)

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2020 DPSP 1 - Subventions (83 000 euros) et conventions avec 5 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive, du dispositif Ville Vie Vacances et de la lutte contre les dérives sectaires

Laurent MIERMONT : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération regroupe un certain nombre de thèmes relatifs à la lutte contre la récidive, la réinsertion notamment des anciens prisonniers jeunes pour leur permettre d'imaginer un autre avenir que la répétition de ce qu'ils ont eux-mêmes provoqué. Parmi ces dispositifs... Oui, il y a un principe de responsabilité individuelle, quand même. Parmi ces dispositifs, il y a celui qu'en tant qu'adjoint à la Politique de la Ville, je suis plus particulièrement, c'est le Ville Vie Vacances qui concerne le 13^e arrondissement. C'est un dispositif destiné aux jeunes Parisiens âgés de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances, afin de leur offrir des activités de dimension culturelle, civique, sportive, des activités de loisirs. C'est plutôt ciblé sur cette fraction de la jeunesse un peu sur le fil du rasoir en termes de prédélinquance, de décrochage, voire des parcours qui ont pu être émaillés par des mises en cause judiciaires. C'est un peu leur tendre la main, faire en sorte qu'ils ne soient pas dans le découragement pendant les vacances, sachant que dans l'écrasante majorité des situations, ils appartiennent à des familles pauvres. C'est leur offrir une certaine activité qui se traduit dans le 13^e par la subvention récurrente, étant donné la qualité de ses actions, à la Domrémy Basket qui permet à une cinquantaine de jeunes d'apprendre le basket, de se former à ce sport et donc de passer des vacances sportives et utiles.

M LE MAIRE : Merci beaucoup, Laurent. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette subvention ?

DPSP 1, je la fais voter : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DDCT 8 - Appel à projet politique de la Ville - Subventions au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, de la jeunesse et des affaires scolaires (50 800 €) à seize associations

M LE MAIRE : DDCT 8, toujours Laurent Miermont.

Laurent MIERMONT : Nous avons une série de subventions principalement destinées à l'association Rungis Brillat Peupliers, l'ARBP, pour les actions qu'elle met en œuvre depuis longtemps maintenant, notamment l'action Passerelle Citoyenne centrée sur la citoyenneté, offrant des espaces de convivialité, de rencontres, d'expression, d'apprentissage des principes fondamentaux de la République, de discussions, de débats... Une autre option que mène l'ARBP, c'est « Kellermann fait son cinéma », tout le monde comprend de quoi il s'agit, c'est emmener une vingtaine d'adolescents au cinéma, leur apprendre les techniques cinématographiques, etc. Et enfin, une action intitulée « Élan Culturel pour les écoliers des quartiers populaires », qui vise à faire découvrir aux enfants habitant le secteur d'autres endroits

atypiques et insolites de l'arrondissement et de Paris. C'est aussi les amener au musée, leur montrer des lieux remarquables de la ville de Paris, les sortir de cet environnement dans lequel une partie de la jeunesse peut se sentir, volontairement ou moins volontairement, un peu enfermée, prisonnière, et dont elle sort très rarement. C'est une action très importante que mène l'ARBP en direction de la jeunesse.

Et enfin, une petite subvention de 1 500 € à l'association Réseau Môm'artre qui s'occupe plus spécifiquement du soutien scolaire aux enfants de primaire, et qui met en œuvre des actions de renforcement et de soutien à la parentalité.

M LE MAIRE : C'est pour sa version d'aide à la parentalité. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette série de subventions ?

DDCT 8 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DDCT 9 - Subventions de fonctionnement (285 150 €) à 90 associations pour le financement de 100 projets (Appel à projets Politique de la Ville – 1ère enveloppe) et deux subventions d'investissement (26 000 €)

M LE MAIRE : DDCT 9, et puis on l'en terminera là pour les subventions... ah non, il y en a encore.

Laurent MIERMONT : Il y en a beaucoup, il faut que j'aille très vite. C'est l'appel à projets Politique de la Ville, c'est la première enveloppe. Il y a quand même une rafale de subventions. Ce sont essentiellement des projets en reconduction, même s'il y en a deux ou trois nouveaux proposés par certaines associations qui ont été retenus :

- 3 000 € pour l'association des « Petites Portes du 13^e » sur le quartier Bédier-Oudiné,
- 1 000 € pour l'association d'entraide familiale Koinonia, une association qui s'occupe plus spécifiquement de l'intégration culturelle, l'acculturation des familles asiatiques,
- 1 000 € pour « Culture et bibliothèques pour tous », avec des ateliers de lecture en présence des enfants et des parents, etc.,
- « Débrouille Compagnie », pour le recyclage des déchets, l'apprentissage des gestes propres, toute la pédagogie liée à la protection de son environnement immédiat,
- « Deuxième Groupe d'Intervention » qui est l'association qui vient de reprendre la gestion du local de la cité de l'Amiral-Mouchez, et qui va donc à son tour proposer une animation locale avec, je suis sûr, en partenariat avec l'Amicale des locataires qui est très active, avec l'ARBP, les clubs de prévention... Toutes sortes d'animations destinées en priorité à la jeunesse du secteur, à la cité de l'Amiral-Mouchez évidemment, et des actions en direction des parents,
- « Fle et Compagnie », français et langues étrangères,
- Une subvention pour l'AFIF qui gère le local de la place Souham,
- Une subvention pour la Guinguette Pirate pour les ateliers artistiques à dynamique transgénérationnelle qu'elle met en œuvre, notamment à l'occasion de la fête « Bédier en fête »,
- Les Jardins Numériques qui favorise l'apprentissage des NTIC, pour parler un vocabulaire qui commence presque à se périmer,
- « Lire à Paris »,
- « Moi Et Mes Enfants », une nouvelle association à laquelle nous apportons un soutien particulièrement appuyé, parce qu'elle est née d'une initiative d'une habitante qui a su fédérer

beaucoup de mamans. C'est une association qui vise à renforcer le lien entre les familles monoparentales, donc les mamans, et qui vient de bénéficier parallèlement du soutien de la CAF en ce sens qu'elle est labellisée « espace de vie sociale », et elle aura un local à Paris Habitat, cité Doré,

- Une subvention pour la Régie de Quartiers Tela 13 pour ses actions en faveur de la citoyenneté, de l'environnement et du soutien aux seniors sur le secteur Villa d'Este,
- Une petite subvention de 1 000 € pour l'association « Vent de Chine » dont l'objet est assez similaire à Koinonia, qui s'occupe de l'intégration culturelle des personnes d'origine asiatique avec un focus plus prononcé sur les seniors.

M LE MAIRE : Merci beaucoup, Laurent. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DDCT 9 ? Je n'en vois pas.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2020 DAE 30 - Subventions (101 500 euros) et avenants avec cinq associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville |
|---|

M LE MAIRE : La dernière série est la DAE 30, toujours Laurent Miermont.

Laurent MIERMONT : Ca, c'est très rapide. Il s'agit d'une série de subventions de 16 000 € plus 6 000 € en faveur de l'association « Femmes Initiatives » dans le cadre des ateliers d'apprentissage du français que cette association mène depuis plusieurs années maintenant, réglés selon deux modalités : il y a l'apprentissage du français langue étrangère dans des ateliers sociolinguistiques, c'est-à-dire apprendre le français pour se débrouiller dans la vie quotidienne, apprendre à connaître les Français et maîtriser leur langue, leur culture, les expressions de vocabulaire, une rentrée dans la culture française via ce dispositif. Et après, il y a une autre subvention plus axée sur l'insertion professionnelle, l'apprentissage du français comme on fait l'apprentissage du « business English », mais en français. Il faut apprendre le vocabulaire professionnel pour pouvoir s'insérer sur le marché du travail, ce qui nécessite un soutien financier plus appuyé de la part de la collectivité et auquel l'État, évidemment, prend aussi sa part.

M LE MAIRE : Merci, Laurent. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

DAE 30 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité, je vous en remercie.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DJS 72 - Subventions (153.500 euros), conventions annuelles d'objectifs et avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 17 associations de jeunesse (5e, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e)

M LE MAIRE : Vincent Boulet a deux délibérations. La première, ce sont toujours des subventions avec des associations qui œuvrent sur le secteur jeunesse, cette fois-ci.

Vincent BOULET : Tout à fait, Monsieur le Maire. Les subventions plus les conventions annuelles d'objectifs et les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs qui y correspondent. Je vais me centrer sur les 3 acteurs bien connus du 13^e qui bénéficient de ces subventions.

Il s'agit d'«Ascendance Hip Hop » pour 7 000 €, qui met en œuvre des ateliers de danse hip-hop dans le 13^e avec pour objectif de développer à travers la danse des dynamiques d'engagement et des méthodes de travail, c'est pour cela qu'ils rentrent tout à fait dans le cadre du contrat jeunesse d'arrondissement. Ces ateliers ont lieu dans différents centres Paris Anim' du 13^e tels que Baudricourt, Goscinny, Dunois et Richet. Il y a environ 125 participants de 13 à 30 ans qui y prennent part. Ils accueillent aussi des jeunes en BAFA citoyen.

En outre, 2 000 € pour « L'AQUILONE », pour les Rencontres de Danse du 13^e dont la 18^e édition aura lieu cette année au gymnase le Stadium, en mars, avec de la danse hip-hop, de la danse contemporaine, de la danse africaine, de la danse indienne et avec la participation de 230 Parisiens de 13 à 30 ans. Ils s'appuient également sur les centres Paris Anim', notamment Daviel et Richet, et aussi sur le Conservatoire Maurice Ravel.

Et enfin, 3 500 € pour le GAREF, pour continuer à développer ses activités loisirs scientifiques et techniques pour les plus jeunes, pour les sensibiliser à la question des énergies renouvelables et du développement durable, ainsi que pour les jeunes un peu plus grands, de 15 à 25 ans, pour développer des activités en lien avec l'insertion professionnelle à travers les activités scientifiques.

Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci beaucoup, des associations bien connues de vous toutes et vous tous. DJS 72, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je la fais voter : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DAE 42 - Subvention (150000 euros), avenant à la convention avec l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (10e) et adhésion (500 euros) à l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (7e)

M LE MAIRE : On va passer à l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a donc pour objectif la subvention annuelle de 150 000 € pour ce qui est de 2020 versée par la Ville de Paris à l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, qui est le cadre national qui alimente le fonds qui est chargé de redistribuer aux entreprises à but d'emploi. En ce qui concerne le 13^e, à 13

Avenir, au fur et à mesure des embauches une partie progressivement de cette subvention. C'est ce qu'on appelle la contribution au développement de l'emploi à laquelle la Ville de Paris prend part dans le cadre de la loi pour la mise en œuvre de cette expérimentation. Cette somme de 150 000 € a été calculée sur la base d'une projection de la poursuite du développement de 13 Avenir pour 2020. Pour l'instant, l'expérimentation a bénéficié à 77 personnes, dont 57 qui sont actuellement bénéficiaires d'un CDI à temps choisi dans le cadre de cette expérimentation, avec pour ambition d'atteindre 105 personnes en poste d'ici fin 2020. C'est donc sur une base forfaitaire calculée à 2 880 € par équivalent temps plein, ce qui correspond à la redirection des aides directes pour les chercheurs d'emploi, notamment le RSA, et de rediriger cette somme vers le fonds pour l'expérimentation au niveau national.

On profite de cette délibération pour payer la cotisation annuelle de la Ville de Paris à l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, qui est celle qui a porté la loi et qui fait beaucoup pour promouvoir et continuer cette expérimentation territoriale, notamment dans le cadre d'un débat sur l'éventualité d'une seconde loi.

M LE MAIRE : j'espère que ça ne sera pas qu'une éventualité. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DAE 42 ? Je n'en vois pas, je vais la faire voter tout de suite.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2020 DJS 63 - Subventions (309.500 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 11 associations sportives locales (13e) |
|--|

M LE MAIRE : On va passer aux subventions sportives avec Adeline Lamberbourg et la DJS 63.

Adeline LAMBERBOURG : Je vous remercie, Monsieur le Maire. En effet, il s'agit d'une délibération qui vise à accorder aux associations sportives unies à la Ville de Paris par une convention d'objectifs le montant annuel de la subvention au titre de leur fonctionnement. Comme d'habitude, ces conventions actent un partenariat entre la Ville de Paris et des associations sportives qui sont considérées comme structurantes pour le territoire considéré. Structurantes par leur implication locale, la qualité du projet sportif développé et la diversité des publics accueillis avec une attention particulière portée sur l'encouragement du sport féminin, du sport pour les personnes en situation de handicap ou encore les personnes âgées. Dans ce cadre, cette délibération porte les montants qui sont attribués à ces différents clubs. Le montant total est de 309 500 €, répartis comme suit :

- Football Club des Gobelins : 104 500 €
- Paris 13 Tennis de Table : 42 000 €
- La Domrémy Basket 13 : 28 500 €
- L'Association Paris XIII des Sports sur Roulettes : 11 000 €
- Le Cercle des Escrimeurs Parisiens : 32 500 €
- L'Association USO Massif-Central, club de rugby : 27 000 €
- Le Tennis Club du 13^e : 25 000 €
- Roller Squad Institut : 14 000 €
- 3 nouveaux clubs qui rentrent dans le dispositif de la convention d'objectifs :
 - GRS Glacière XIII : 10 000 €,
 - Le Club Nautique Domrémy 13 : 10 000 €,
 - L'Association sportive Judo Club Baudricourt : 5 000 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup, Adeline. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? On va la faire voter.

DJS 63 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité aussi.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DCPA 5 - Extension du groupe scolaire Ivry-Levassor : convention de mécénat pour la mise en place d'une toiture aérovoltaïque et d'une ventilation naturelle activée par cheminée thermique

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Adrien Saumier pour les deux dernières délibérations. On va commencer par la DCPA 5 qui concerne le groupe scolaire Ivry-Levassor.

Adrien SAUMIER : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit d'une signature de convention de mécénat avec Engie qui souhaite participer au projet innovant de mise en place d'une toiture aérovoltaïque d'une ventilation naturelle activée par cheminée thermique au sein de l'école Ivry-Levassor. C'est un soutien qui consiste en nature, mise à disposition des compétences, savoir-faire, des services, biens et moyens en personnel pendant la durée de ladite convention. Ce projet permettra aussi que le public voie, touche, comprenne tout ce qui est dispositif de sobriété technique, de robustesse, de bas carbone et de développer des alternatives à des constructions écologiques en conformité avec les objectifs du Plan Climat Energie de la Ville de Paris. Notre DCPA identifie une technologie spécifique de ventilation naturelle activée avec des menuiseries pariétodynamiques, c'est une technique d'utilisation de l'espace entre deux parois externes d'un local chauffé pour récupérer une partie de l'énergie calorifique dissipée et la réintroduire dans le local. N'est-ce pas ?

Rires

Ce sont des brevets français, en plus. La salle de classe au premier étage est prévue avec ce dispositif, et ce sera couplé avec une ventilation naturelle, tout cela pour un montant estimatif des travaux évalué à 48 000 € hors-taxes.

Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DCPA 5 ? Non.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, unanimité, et on va terminer par la DAE 52 avant les vœux.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DAE 52 - Budget Participatif – Subvention (1.636.000 euros) et conventions en faveur de cinq projets de l'économie circulaire

Adrien SAUMIER : Nous sommes invités à nous prononcer sur la signature d'une convention pour la subvention à hauteur de 1,6 million d'euros pour 5 projets d'économie circulaire. Pour le 13^e, sauf erreur de ma part, nous sommes concernés par le projet « ReFabriquons à Paris », voté au Budget Participatif 2017 avec l'occupation d'anciens locaux municipaux avenue de la porte d'Ivry, à la fois par le Réseau Francilien du Réemploi, le REFER, et l'Association RéaVie qui propose de développer sur le site une plate-forme de réemploi de mobilier professionnel, bureaux, chaises, et éléments du bâtiment issus de déconstruction : robinetterie, serrurerie, menuiserie, etc. Ce sera un espace de stockage et de reconditionnement de ces matériels et matériaux, et un espace de don et de revente de ces mêmes matériaux pour les particuliers, les associations, les professionnels, etc. On en avait parlé au Conseil précédent. Afin d'exploiter au mieux ce lieu, RéaVie prévoit de réaliser des investissements comme les sanitaires, la mise en place d'un système de chauffage, la réfection du système électrique, l'achat de matériel de stockage, de lavage, la structure mobile pour l'accueil du public et la vente.

C'est pourquoi nous souhaitons donc attribuer à RéaVie une subvention d'investissement d'un montant de 26 000 € et de signer la convention de subvention. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. J'étais très sobre dans mes commentaires, donc j'ajouterai, comme je l'ai fait la dernière fois, que c'est un très beau projet. C'est très difficile, le réemploi dans le bâtiment. On s'aperçoit que ce n'est pas aussi aisé qu'on pourrait l'entendre. On a essayé de le faire pour les locaux de la rue Watt, on a réussi, mais ça a été très compliqué. Le stockage du matériel est notamment un vrai sujet. Il y a pas mal d'autres difficultés. Il faut réussir à poser maintenant des sites pour permettre ce réemploi, que ce soit pour la partie mobilière ou la partie de structures plus importantes. En tout cas, ce sera intéressant de voir ce que cela produit. Je suis content en tout cas que le 13^e soit en pointe aussi sur ces questions-là. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DAE 52, avant que je la fasse voter ? Je n'en vois pas.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avant de passer aux communications et aux deux vœux que nous devons présenter, je voulais vous remercier toutes et tous très chaleureusement, tout d'abord pour l'esprit dans lequel nous avons travaillé pendant toute cette mandature. D'une certaine manière, toutes ces délibérations votées à l'unanimité pendant ce Conseil montrent qu'on travaille dans un esprit à la fois de courtoisie, de respect et de bon état d'esprit. Je voulais toutes et tous vous en remercier, et encore plus particulièrement celles et ceux qui ne se représentent pas, pour tout le travail accompli, que ce soit dans l'opposition ou dans la majorité, bien entendu, pour votre engagement ces 6 dernières années. Ça a été très agréable de travailler avec toutes et tous, et j'associe aussi les élus de l'opposition sur la façon dont nous avons pu dialoguer ensemble. J'y associe aussi les services qui se sont occupés de tout le suivi des Conseils d'arrondissement, ce n'est pas toujours simple, il y a toujours une petite pression, c'est toujours dans la dernière ligne droite et nous sommes obligés de travailler dans l'urgence, donc je voulais vous remercier aussi pour votre dévouement.

Maintenant que ces quelques mots très sincères sont prononcés, nous allons terminer notre Conseil.

2020 DFPE 31 - Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (678.000 euros) et signature d'une convention et de cinq avenants avec 8 associations pour le fonctionnement des bibliothèques parisiennes dans les 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements

M LE MAIRE : On avait voté l'urgence pour la DFPE 31, et j'ai oublié de la présenter. C'est Geneviève Dourthe qui la rapporte avant de passer à la communication et aux deux vœux.

Geneviève DOURTHE : C'est une délibération utile, puisqu'il s'agit d'allouer une subvention à l'association « Cabane à Jeux » qui gère la bibliothèque Denise Garon et qui propose, au-delà des activités classiques de bibliothèque, un espace multimédia à destination des enfants et des adolescents. Le succès de cet espace est vraiment patent, je dirais même qu'il est croissant. Le public ne cesse d'augmenter, plus de 18 000 visites en 2019, c'est effectivement considérable.

Il vous est demandé d'allouer une subvention de 125 000 €, je vous en remercie.

M LE MAIRE : Merci, c'est en effet un magnifique succès. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

DFPE 31 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION

Vœu du Conseil de Quartier n°7 « Masséna – Jeanne d'Arc » relatif à la dénomination d'une voie publique

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Emmanuel Coblençe pour présenter un vœu du Conseil de Quartier n°7.

Emmanuel COBLENCE : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit d'un vœu du Conseil de Quartier n°7 « Masséna - Jeanne d'Arc », qui a été voté à l'unanimité et qui porte sur la dénomination d'un espace triangulaire au croisement des rues du Château-des-Rentiers et de la rue de Tolbiac. Le Conseil de Quartier propose de le nommer « Place Christiane Rochefort », une écrivaine française née en 1917 et décédée en 1998. Elle a longtemps habité dans le quartier, au 70, Château-des-Rentiers plus exactement. Elle est connue, bien sûr, pour son engagement féministe auprès de Simone de Beauvoir, Gisèle Halimi, entre autres. Certains de ses romans ont été adaptés au cinéma, ce qui l'a fait mieux connaître. Une nouvelle dénomination donc pour cet espace.

M LE MAIRE : Si vous en êtes d'accord, on va le présenter au Conseil de Paris, même si ce ne sera pas formellement adopté avant la fin de la mandature, mais sous forme de vœu. Je pense qu'on peut être tous d'accord pour cette dénomination, si vous en êtes d'accord, je le présenterai avec le soutien de notre Conseil. Pas d'objection ?

Je le présenterai donc au prochain Conseil de Paris.

VŒUX

V13 2020 01 - Vœu relatif à la situation de la rue Pascal déposé par Édith GALLOIS

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Edith Gallois. Comme je l'avais dit dans mes propos liminaires, mais vous n'étiez pas encore arrivée, on avait souhaité qu'il n'y ait pas de vœux présentés à ce Conseil. Comme la règle n'a pas été respectée au plan parisien, elle ne le sera pas non plus au plan de l'arrondissement. Je vous laisse donc tout de suite la parole.

Édith GALLOIS : Je vous remercie, Monsieur le Maire. D'abord, je voulais vous dire que moi aussi, j'ai apprécié cette mandature, le respect qui a été le nôtre entre nous. On est opposants souvent, mais on a voté beaucoup de choses que vous nous avez proposées, la preuve encore ce soir. Ce que j'ai trouvé très appréciable, c'est que sur des questions de forme, vous commencez à l'heure ce Conseil d'arrondissement. Du coup, on essayait de ne pas le finir trop tard, en essayant chacun de ne pas tomber dans l'allégorie verbale et de renchérir sur des débats qui, quelquefois, méritent d'avoir lieu, car nous sommes là pour ça, mais quand c'était inutile, j'ai l'impression que tout le monde s'en tenait à peu près à des propos raisonnables. Je pense que nous sommes tous à partager ce point de vue. Effectivement, c'était appréciable.

Pour les vœux, je dois dire que les miens étaient prêts depuis je ne sais combien de temps. Si la secrétaire ne les avait pas envoyés avant... Je n'ai pas bien compris ce qu'était cette règle.

M LE MAIRE : Il n'y a pas de règle, c'était une proposition faite au niveau parisien pour le Conseil de Paris.

Édith GALLOIS : J'en ai parlé à mon groupe, qui m'a dit...

M LE MAIRE : C'était demandé par voie de proposition aussi au niveau du Conseil d'arrondissement, c'était une proposition.

Édith GALLOIS : Ils étaient déjà prêts et envoyés, et quand j'ai reçu ça, effectivement, j'en ai parlé à mon groupe et ils m'ont dit qu'il n'y avait pas de raison qu'on les retire. Ce sont en plus des sujets très locaux, et je pense, j'espère, que ces vœux vont vous permettre de nous aider à les résoudre avant la fin de cette mandature.

Je vais d'abord vous parler de la rue Pascal qui subit, vous connaissez probablement le problème aussi bien que moi, depuis plusieurs années des nuisances sonores liées à l'accumulation de camions qui sont en transit et qui stagnent en stationnant à l'angle du boulevard Arago du fait de la fourniture nécessaire de l'hôpital Broca. Mais ce phénomène s'amplifie gravement, puisqu'il y a maintenant un quasi-site logistique qui s'installe en permanence avec des camions réfrigérants de très grande dimension qui font du bruit, et ceci nuit et jour. C'est donc parfaitement insupportable pour les gens qui habitent au-dessus, à côté et en face, et pour à peu près tout le quartier qui est autour. Visiblement, il y a eu des pétitions, l'AP-HP a été alertée et n'a pas bougé. Je crois quand même qu'il est de notre devoir à nous, élus, d'intervenir pour que quelque chose se fasse. Sinon, je ne vois pas pourquoi cela bougerait. D'autant qu'encore une fois, c'est un phénomène qui non seulement ne diminue pas, mais qui s'amplifie, et à cela s'ajoute le fait qu'il y a une crèche juste à côté qui subit aussi des nuisances sonores et la pollution atmosphérique de ces camions qui sont en permanence en train de tourner. C'est la raison pour laquelle, d'une manière tout à fait constructive, je demande que des mesures de pollution sonore et atmosphérique soient réalisées auprès de cette crèche du 66, rue Pascal, et que la Ville de Paris intervienne auprès de l'AP-HP pour faire cesser

ces nuisances de cette plate-forme logistique, ce qui est totalement anormal, installée dans un quartier qui est déjà dense, et dans une rue qui n'est absolument pas dimensionnée pour cela.

M LE MAIRE : Je vais vous répondre directement et je laisserai la parole à Francis Combrouze. Je dis tout de suite que je vais voter votre vœu, à condition que vous acceptiez d'enlever le dernier considérant qui dit que : « la Ville de Paris n'a pas entendu les plaintes des riverains ». Je me mets dans le lot de la Ville de Paris et je pense que ce n'était pas utile de faire figurer une telle mention. Sur cette problématique, vous avez raison. J'étais au dernier Conseil de Quartier où nous avons été saisis. Il y a des bruits de livraisons habituelles, et des bruits beaucoup plus récents puisque l'hôpital Broca est devenu un lieu de production pour les autres hôpitaux du secteur. Il y a un camion réfrigérant qui vient accueillir les plateaux-repas le matin, et non toute la nuit, pour les acheminer sur les autres hôpitaux du secteur.

Dès que nous avons été saisis par les riverains, nous avons tout de suite contacté la Direction de l'hôpital. La Directrice vient de changer, elle a été nommée il y a un mois et demi et je lui ai demandé d'avancer sur ce sujet. Je pense qu'une option technique a été retenue, qui me semble être la bonne, c'est-à-dire qu'ils vont tirer une ligne électrique qui alimentera directement le camion, pour éviter qu'il garde son moteur allumé pour poursuivre la réfrigération. Cela se fera directement sur l'électricité au moment de la livraison. Je pense que l'essentiel du bruit était provoqué par le fait que le camion fasse tourner son moteur, c'est un problème pour la pollution atmosphérique, et pour la pollution sonore. Ça devait être en grande partie résolu par ce système.

La crèche ne souffre pas actuellement de cette situation sonore, puisqu'elle est fermée et en travaux en ce moment. Mais potentiellement, elle pourrait en souffrir. On souhaite donc que l'AP-HP avance vite. J'ai encore eu la Directrice de l'établissement dernièrement au téléphone, elle a cette volonté d'avancer et de réaliser cet aménagement électrique. Elle a elle-même reçu les riverains les plus directs, ceux de l'immeuble d'en face, ceux qui se plaignaient, pour leur présenter cette avancée, ce qui devrait être une avancée. J'attends que ce soit réalisé, je ne vais pas m'engager à la place l'AP-HP, mais visiblement, elle est tout à fait compréhensive, même si les mesures de bruit sont à la limite de la réglementation. Je crois qu'ils sont à peu près dans les clous. Mais sur le fond, il convient d'avancer et on y gagnera et pour la crèche, et pour les riverains.

Rires

Que s'est-il passé ? Pardon, je n'avais pas entendu le bruit de bouchon, je m'écoutais trop parler. Mais rassurez-vous, on va aller boire le cidre d'ici peu de temps. Francis Combrouze, vous voulez peut-être compléter ?

Francis COMBROUZE : Oui, merci, très bien. Simplement pour indiquer à Édith Gallois, qui le reconnaîtra, que nous sommes intervenus, donc si elle pouvait enlever que « la Ville de Paris n'a pas entendu ». Nous avons entendu, puisqu'une action est en cours, elle a été développée. Deuxièmement, comme la crèche, heureusement ou malheureusement, est en travaux, les enfants n'étant pas là, ils ne connaissent pas cette nuisance. En revanche, le problème des groupes froids des camions, ces moteurs-là, c'est ça, le problème. Mais il faut bien par ailleurs nourrir aussi les patients de l'AP-HP.

Johanne KOUASSI : Pour préciser sur la crèche, il n'y a plus d'enfants depuis septembre 2018. Au moment où elle rouvrira, après la restructuration, il y aura de toute façon des mesures de qualité de l'air et sonores. Il y a des visites très contraignantes avant réouverture.

Édith GALLOIS : Je sais qu'elle est fermée, la crèche. Mais comme c'est une situation qui allait vers la durée, c'était mieux d'anticiper. C'est ça, la politique, aussi, avoir une vision.

Johanne KOUASSI : C'était pour dire que quand elle rouvrira, il y aura toutes les précautions prises et les mesures que vous demandez.

Édith GALLOIS : Merci.

M LE MAIRE : On va faire voter votre vœu. Vous acceptez d'enlever le dernier considérant ?

Édith GALLOIS : Oui, bien sûr.

M LE MAIRE : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST AMENDE ET ADOPTE A L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| V13 2020 02 - Vœu relatif au respect des horaires des collectes des déchets ménagers dans le 13e arrondissement déposé par Édith GALLOIS |
|---|

M LE MAIRE : Il y a un dernier vœu.

Édith GALLOIS : C'est pour le ramassage des collectes fait par la société Urbaser, je ne vous l'apprends pas, dans le 13e arrondissement, et pour lequel il y a normalement un panel horaire, des horaires qui devraient être à peu près respectés, ce qui n'est visiblement pas le cas dans certains quartiers. Visiblement, la situation s'empire. J'ai eu des témoignages vers Blanqui, je crois que c'est aussi le cas rue de Patay, rue Dunois, rue Broca et dans un certain nombre de rues du 13e arrondissement dans lesquelles cette collecte ne se fait pas du tout dans les créneaux horaires qui devraient être respectés. Cela induit des nuisances sonores qui ne sont pas forcément aux heures auxquelles on les attend, les gardiens d'immeubles sortent leurs poubelles beaucoup trop tôt, quelquefois, elles restent, donc, ça peut stagner pendant des heures, ou quelquefois ils ne les ramassent pas à temps, car elles sont ramassées trop tard.

Il y a une expérience qui a été faite, que je trouve très intéressante, dans le 14e arrondissement. Il faudrait demander à cette société qu'elle respecte tout simplement les horaires, une société privée devrait le faire. Deuxièmement, je trouve que cette expérimentation menée dans le 14e arrondissement, qui transmet des données par GPS, les gardiens d'immeuble sont informés de là où se trouvent les bennes et peuvent donc adapter la sortie et la rentrée de leurs poubelles en fonction, je trouve que c'est une disposition extrêmement pragmatique, peu coûteuse et qui peut, dans les cas où il y a des décalages horaires, parce que c'est des choses qui peuvent arriver, nous ne sommes pas complètement idiots, on sait qu'il y a en ce moment des mouvements sociaux, des grèves. Ça peut en effet perturber les horaires de circulation et de ramassage des ordures. Mais dans ces conditions, je trouve que cette expérience est une bonne. Je vous la soumets donc et vous propose que nous la votions pour le 13e arrondissement.

M LE MAIRE : Je vais laisser tout de suite la parole à Danièle Seignot. Nous sommes plus partagés pour deux raisons, d'abord pour celle que vous venez de dire, nous avons déjà saisi le prestataire, il a déjà été sanctionné à de nombreuses reprises sur la question de non-respect des horaires. Je ne nie donc pas du tout le problème, bien au contraire, je le reconnais. On a déjà sanctionné le prestataire. Sur le 14e, l'expérimentation qui paraissait séduisante sur le papier l'est moins dans sa réalisation. J'espère qu'on y arrivera dans les années qui viennent. Mais en tout cas, l'expérimentation telle qu'elle a été faite et les

premiers retours qu'on en a ne sont vraiment pas très probants. Danièle Seignot va dire cela mieux que moi.

Danièle SEIGNOT : Je confirme tout à fait les propos de Monsieur le Maire. Effectivement, vous avez raison, Madame Gallois, il y a beaucoup de soucis et notamment dans cette zone du boulevard Blanqui quant aux horaires qui peuvent avoir une amplitude de collecte absolument anormale. Une étude a été faite par les services, ils se sont rendu compte que certains jours, alors que d'habitude ils passent vers 20 h 00, certains soirs ils sont passés à 18 h 45, d'autres soirs à 22 h 00, 22 h 15. Or la collecte doit se faire dans le 13^e arrondissement entre 16 h 00 et 22 h 00. La Ville de Paris est donc saisie par la division, et a déjà plusieurs fois verbalisé Urbaser. Actuellement, on a appris qu'il y avait un conflit social et de très grosses tensions. Malheureusement, cela ne doit pas conduire à de tels désagréments, d'autant plus que dans beaucoup de bâtiments, les gardiens d'immeubles qui doivent sortir les poubelles le font très sérieusement. Ils se retrouvent donc pénalisés, car s'ils sortent 10 minutes avant l'arrivée d'Urbaser, comme c'est prévu, et qu'ils passent à 22 h 00, il y a vraiment des difficultés, notamment pour rentrer ensuite les corbeilles qui sont obligées de rester dans la rue. Nous en avons bien conscience, nous avons convoqué Urbaser, ils sont verbalisés et mettent en œuvre tous les moyens possibles pour essayer de régler ce problème, qui a d'ailleurs été aggravé par les conditions de circulation difficile que nous avons ces derniers temps à cause de la grève des transports.

Pour l'expérimentation, effectivement, comme l'a dit Monsieur le Maire, ça a commencé en début d'année 2008, puis a finalement été abandonné. C'était un service tout à fait expérimental, réalisé par le Data City Challenge. Une start-up avait travaillé sur ce projet pour le compte de la Mairie de Paris et d'autres partenaires. Il faut déjà savoir que le 14^e, c'est une collecte en régie, c'est le matin. Il est déjà plus facile de tester avec nos propres agents qu'avec un prestataire extérieur. L'entreprise avait évalué et étudié tous les horaires de ramassage, c'était en matinée. Ils devaient envoyer des SMS aux gardiens, cela avait été testé avec un certain nombre de gardiens qui étaient volontaires. Malheureusement, comme toujours, beaucoup de gardiens ont refusé ensuite de recevoir ces messages ou de s'abonner à ce service en disant qu'ils n'avaient pas à utiliser leurs téléphones personnels pour ce type d'activité. On n'a pas encore trouvé le système idéal. Mais c'est vrai qu'en 2020, compte tenu de l'informatisation croissante et de tout ce que nous avons comme applications, ça paraît être quelque chose d'intéressant. C'est à retravailler plus sérieusement pour être ensuite transmis. Ça ne changera rien aux problématiques de retard telles que celles que l'on connaît actuellement et qui sont très sérieuses, et pour lesquelles Urbaser a déjà été sanctionné, et est rappelé à l'ordre très régulièrement.

M LE MAIRE : Madame Gallois, est-ce que cette réponse... Francis Combrouze a demandé la parole.

Francis COMBROUZE : Je voulais simplement dire à Édith Gallois que personne ne peut nier qu'il y a des problèmes sur les horaires depuis plusieurs mois. Ils ont plusieurs causes, mais Jérôme Coumet a mentionné, vous devez peut-être le savoir, un mouvement social en cours des salariés d'Urbaser. Je vous invite donc à faire la tournée des collectes avec eux une soirée. C'est dans l'intérêt de tout le monde, des salariés comme bien sûr de l'ensemble des usagers, qu'il y ait un respect absolu des horaires. Il y a des problèmes de trafic que vous connaissez sur le boulevard Blanqui, qui sont maintenant un peu chronicisés depuis deux mois pour des raisons que l'on connaît. Deuxièmement, il y a un conflit social à Urbaser sur les conditions de travail et les salaires. Et troisièmement, je vous rappelle que le 13^e, malheureusement, n'est pas un arrondissement en régie, au contraire du 14^e. Ce ne sont pas des salariés de la Ville, ce sont des salariés d'entreprises qui ont des conditions de travail relativement difficiles, avec une accidentologie très forte. Alors mettre des puces pour tracer les gens, je crois que ce n'est pas forcément une bonne idée, Madame.

M LE MAIRE : On a essayé de vous répondre sérieusement, sachant que l'entreprise a déjà été sanctionnée et que le travail de rapprochement avec l'entreprise que vous demandiez a été fait, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Édith GALLOIS : Vous avez voté mon premier vœu, je retire mon deuxième vœu en signe de concorde de fin de mandat.

M LE MAIRE : On va pouvoir tirer les rois, je vous souhaite d'être reine.

LE VŒU EST RETIRÉ

Fin de l'enregistrement.